

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Les faits d'ici

VOLÉE PAR SA DAME DE MÉNAGE

AU quartier Plaine-Orety, une dame a été victime d'un vol de la part de sa femme de ménage. Cette dernière, qui travaille à son domicile depuis 3 mois, profitant de l'absence de la maîtresse des lieux et de ses deux enfants, a emporté plusieurs effets. À savoir, des bijoux, des vêtements et une somme d'argent de 200 mille francs. Le goûter des enfants et les provisions du congélateur n'ont pas été épargnés. Après constatation des faits, des recherches ont aussitôt été lancées pour retrouver la voleuse présumée.

ALTERCATION ENTRE UN CLIENT ET UN TAXIMAN

UNE altercation a eu lieu entre un client et un conducteur de taxi-bus, lors d'un arrêt au PK 9. Le client monté au PK 12 à destination du marché de Nzeng-Ayong, s'est arrêté à l'Hôpital militaire. À sa descente, il tend 300 francs au chauffeur, qui refuse et lui demande de payer le tarif de 500 francs actuellement pratiqué par les transporteurs desservant ce trajet. Mais le refus catégorique du client a mis le chauffeur dans tous ses états. Il est alors descendu du véhicule, pour en découdre. Mais, l'intervention prompte des policiers en faction a permis de calmer les esprits.

Rassemblés par Abel EYEGHE EKORE

Abandon d'enfant: un père mis sous pression à Port-Gentil

Jean Paulin ALLOGO
Port-Gentil/Gabon

UN compatriote répondant au nom de N.P., agent dans une société pétrolière à Port-Gentil, a été dernièrement convoqué dans les services de contre-ingérences, communément appelés B2. Motif: abandon de son petit garçon de 4 ans. Selon une source concordante, il ressort que le garçonnet en question est le fruit d'une relation extraconjugale. Présentement, la maman de cet enfant serait atteinte de crises de folie. Par conséquent, elle ne peut assurer la garde du rejeton. Aussi, la famille de cette dernière a-t-elle, moult fois, conseillé à N.P. d'assumer pleinement son rôle à l'égard du bambin. Sauf que le pétrolier ne s'est jamais exécuté.



Le tribunal de première de Port-Gentil qui veille au grain relativement à ce type de situation.

Arguant de ce que son épouse voit d'un très mauvais œil le fait d'élever l'enfant d'une autre femme dans leur maison. Mais un jour, l'enfant est présenté par les pandores à la juridiction des mineurs du Tribunal de première instance de Port-Gentil. L'institution judiciaire ne tarde pas à retrouver le géniteur qui campe dans un premier temps sur sa position. Avant de reconsidérer la proposition qui lui est faite, après un bref rappel des dispositions normatives par les magistrats. Notamment que " tout parent qui délaisse son enfant commet une infraction pénale passible d'incarcération ". Dans le but d'exercer un peu plus de pression sur le père présumé irresponsable, les Officiers de police judiciaire (OPJ) transmettent alors le dossier auprès des services du procureur de la République. Le magistrat en chef en charge des poursuites ordonne sans perdre un seul instant le placement en garde à vue de N.P. pour une durée de 48 heures. Au terme de ce délai, le pétrolier a décidé finalement d'assumer la garde de l'enfant.

Me Fabien Meré n'est plus



L'avocat et homme politique, Me Fabien Meré n'est plus.

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

L'avocat, homme politique et ancien ministre délégué aux Eaux et Forêts, Me Fabien Meré, est décédé hier en début d'après-midi en France, où il s'est installé depuis 2016.

La nouvelle a été confirmée à l'Union par une source proche de la famille. Selon cette source, le corps de ce dernier aurait été retrouvé par sa fille, allongé sur son lit. Jusqu'au moment où nous mettions sous presse, aucune information précise, sur les causes de ce décès n'a été révélée.

Le clin d'œil de *lybek*

